

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 28 avril 1851.

1^{re} Division
Beaux-Arts.

1^{er} Bureau.

Ecole française
d' Rome

Monsieur le Directeur, vous m'avez
adressé le projet de Budget des dépenses de l'Ecole
française à Rome, pour l'exercice 1852.

Ce projet s'élève à 102.967^{fr}, y compris une
somme de 2.100^{fr} seulement pour le traitement et
l'indemnité établie d'un nouveau pensionnaire M.
Crauk, 2^{ème} grand prix de sculpture au concours
de 1851, auquel mon prédécesseur a accordé les
3 années restant à courir du 1^{er} janvier de 1852, de
la pension de M. Roguet, Sculpteur, décédé en
1850, l'Académie des Beaux-Arts ayant
décidé que M. Crauk ne serait pas tenu à faire
la copie en marbre, prescrite par les règlements
et dont les frais sont acquittés sur le Budget de
l'Ecole, en considération de la réduction à trois,
de 3 années de pension ordinairement accordées.

Il a été procédé à l'examen de ce
Budget et il a été constaté qu'il a été dressé
avec toute la régularité et l'exactitude désirables.
En conséquence je l'ai approuvé et arrêté,
conformément à vos propositions à la somme de
Cent quatre mille huit cent soixante sept francs.

Je vous envoie, ci-joint, une expédition.

Agnez, Monsieur le

M. Alaux, Directeur de l'Ecole française à Rome

Directeur, l'assurance de ma considération
très distinguée

Le Ministre de l'Intérieur,

Pour le Ministre et par autorisation
le Directeur des Beaux Arts.

J. Mornier